

Les retraité-e-s dans le mouvement social Mobilisation générale les 9 et 14 juin !

Les organisations syndicales qui mobilisent contre le projet de loi travail le disent « Face à la détermination sans faille des salarié-es, jeunes, privé-es d'emploi et retraité-es, avec l'appui majoritaire de l'opinion publique, la **violence** des propos tenus par le gouvernement, le **mépris** à l'égard du mouvement social et son entêtement à ne pas retirer le projet de loi renforcent cette détermination ».

Les retraité-e-s subissent le même mépris, le même refus de mettre fin à la régression sociale et à l'augmentation des inégalités, la même mauvaise foi dans les arguments que le pouvoir leur oppose. En effet, les 9 organisations de retraité-e-s ont été reçues au ministère sur la ½ part fiscale et la fiscalisation des 10 % de complément de pension. Le message porté par le gouvernement est clair : **c'est non à tout** et refus d'en discuter.

Injustice sociale et inégalités

Une étude du ministère des Affaires sociales prouve que, plus une femme a d'enfants, moins elle touche à la retraite (pension moyenne de 1 143 € pour les mères sans enfant, 1 146 avec un enfant, 1 006 avec deux, 754 avec trois, 572 avec quatre, 420 avec cinq et plus), et que les pères de famille nombreuse sont également pénalisés (1 697 € de retraite avec moins de trois enfants ; 1 518 € au-delà).

Les inégalités restent importantes, malgré la ½ part fiscale et la majoration familiale de 10 %.

La ½ part fiscale

Cette ½ part fiscale était une reconnaissance par la société des sacrifices des personnes vivant seules ayant élevé au moins un enfant et représentait donc une mesure de justice sociale. Le gouvernement Sarkozy – Fillon l'a supprimée progressivement à partir des revenus perçus en 2008... malgré les vives critiques de l'opposition aujourd'hui au pouvoir. Une fois élu, le gouvernement Hollande Ayrault/Valls a continué d'en appliquer la diminution et l'a supprimée totalement en 2014, sauf pour la minorité de personnes ayant élevé seules leur enfant pendant au moins cinq ans.

Le gouvernement refuse de rétablir cette ½ part, en expliquant cyniquement que cela coûterait trop cher. Il tente de se justifier au nom de la justice, prétendant ne pas vouloir créer des différences entre les personnes vivant seules, selon qu'elles ont, ou pas, élevé « avant » des enfants.

La fiscalisation des 10 %

La majoration de 10 % de la pension est attribuée à toutes les personnes ayant élevé au moins trois enfants. Le gouvernement Hollande – Valls a décidé de la rendre imposable, diminuant ainsi le pouvoir d'achat des personnes concernées. L'inter-organisation a donc demandé, avec raison, le rétablissement de l'exonération.

Le gouvernement refuse de défiscaliser les 10 %, pour des raisons budgétaires et de « justice fiscale », affirmant que toute rentrée financière doit aussi être imposée sur les revenus.

En supprimant ces « avantages » fiscaux, le gouvernement accroit les inégalités, pénalise les personnes qui ont sacrifié une partie de leur salaire et renoncé à un meilleur déroulement de carrière, pour élever un ou plusieurs enfants.

Le 9 juin, clamons haut et fort notre refus de cette politique !

**Et participons au mouvement de colère qui monte contre cette politique :
le 14 juin, manifestons « tous ensemble » à Paris**